

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 6 décembre 2021.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, 15, rue Armand-Claude (6 361 050)

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un mur de soutènement en blocs imbriqués d'une hauteur de 3.81 m par 4.69 m de largeur sur un côté et en hauteur variable de 3.41 m par 8.2 m sur un autre côté.

CONSIDÉRANT l'article 13.4 Hauteur des haies, clôtures et murs du Règlement de zonage 198-2007 stipule :

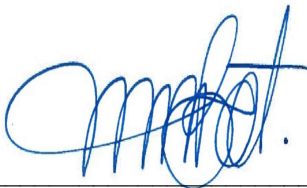
CONSIDÉRANT l'article 13.4 Hauteur des haies, clôtures et murs du Règlement de zonage 198-2007 stipule :

b) Zones industrielles, publiques, mixtes et récréatives :

« À l'intérieur des zones industrielles, publiques, mixtes et récréatives, les normes suivantes s'appliquent quant à l'implantation de haies, clôtures et murs :

- Murs de soutènement : 2 mètres de hauteur dans la cour avant, latérales et arrières;
- Si la topographie du terrain nécessite la construction de plus d'un mur de soutènement afin de respecter les hauteurs permises, ces murs peuvent être érigés pour autant que la distance entre ces derniers ne soit pas inférieure à 1,2 mètre calculé horizontalement entre le centre du sommet du mur et le centre de la première pièce de l'autre mur dégagé du sol;
- Dans tous les cas où plus d'un mur de soutènement est construit, le dernier mur de soutènement peut être prolongé sous la forme d'un talus si la pente de ce talus est inférieure à 40 % sur toute sa longueur ».

Donné à Scott, ce 26 novembre 2021.



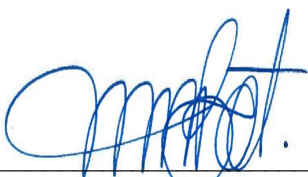
Marie-Michèle Benoit

Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 novembre 2021.



Marie-Michèle Benoit

Directrice générale et
greffière-trésorière